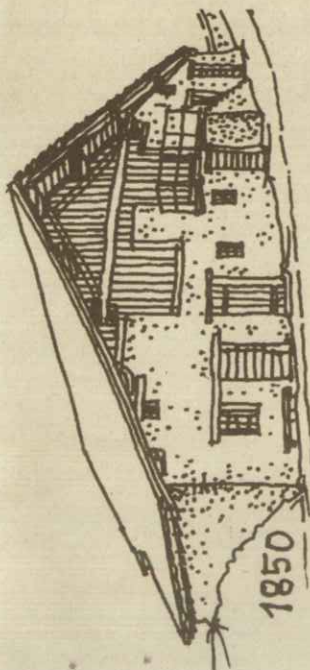


SITE
CLASSÉ

Les chalets de remue LE HAMEAU DU MONAL



SAVOIE



Le site classé du hameau du Monal

En raison de son grand intérêt architectural, historique et paysager, le hameau du Monal, à Sainte-Foy-Tarentaise, est protégé en tant que site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 (décret du 22 juillet 1987). Le site couvre une surface de 90 ha et est inclus dans la zone périphérique du parc national de la Vanoise. En application de la protection par classement, toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, ou du préfet.



La préservation du site est l'affaire de tous



Respectez
la nature
et le paysage

PREFECTURE DE REGION RHONE-ALPES



Diren Rhône-Alpes, Service de la protection
et de la gestion de l'espace
19, rue de la Villette, 69425 Lyon cedex 03
Tél : 04 72 13 83 13

Le hameau du Monal, dominé de plus de 1 000 m par les rochers de Pierre Arbine au nord, et de Pierre Pointe au sud, occupe une position privilégiée en balcon face au massif du mont Pourri. Encadré par la forêt de mélèze au débouché du vallon du Clou, le replat du Monal accueille trois groupes de chalets de « remue » et trois étangs. L'organisation paysagère des composantes minérales, végétales et architecturales en font un site de grande qualité, typique de la civilisation rurale et pastorale du siècle dernier.

Réalisation : Graphies Meylan - Décembre 1999 - Photographies : Dren Rhône-Alpes - Dessins de chalets : Louis Demonsand